

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Fonctionnement de la location

La formule de location est réservée aux pratiquants autonomes qui savent respecter les zones de pratique et repérer les conditions météorologiques favorables. Par autonomie nous attendons le niveau suivant :

- être capable de choisir de pratiquer ou non ainsi que
- dans son choix de site et de surface d'aile
- savoir gérer son aile dans tous types de conditions
- météo savoir décoller et atterrir son aile de traction
- être capable de partir et de revenir d'une plage en sécurité
- remonter au vent par toutes conditions
- être capable de naviguer sur un spot en respectant les règles de priorités
- connaître et respecter les zones de glisse et les règles de navigation sur le spot où il navigue
- être capable de gérer son cap, sa vitesse, l'arrêt d'urgence et maîtriser les 4 allures (large, travers, près et vent arrière) dans tout type de conditions de vent
- Être capable d'aller chercher l'info météo et de l'analyser pour la pratique à venir

Article 2 : Caution

Le Client devra produire une photocopie de sa carte d'identité ou de son passeport. Le magasin pourra exiger une caution de la part du Client d'un montant égal au prix de vente public TTC du matériel loué.

Article 3 : Responsabilité civile

MF KITE attire l'attention de ses clients sur l'obligation d'être correctement assuré en responsabilité civile et assurance individuelle pour la pratique du Kitesurf.

Article 4 : Utilisation du matériel loué

Dans le cas de location de matériel sans pré-réservation de stage ou de leçon, le client reconnaît implicitement avoir la compétence technique suffisante pour utiliser seul le matériel qu'il a loué. Dès la prise en compte de son matériel, le client kite sous sa seule responsabilité à l'égard des tiers et du matériel qui lui a été confié. Le matériel loué est destiné au seul usage du client, sans aucune possibilité de sous location, ou de prêt même à titre gratuit. Le client est seul juge de sa capacité à utiliser le matériel loué et doit s'en servir d'une façon raisonnable et respectueuse dans la zone de kite spécialement dédiée à la navigation. Tout matériel proposé à la location est reconnu être pris en bon état et devra être rendu comme tel. Le matériel, étant numéroté ou marqué, devra être restitué avec les mêmes numéros et la même marque. Toute dégradation, qu'elle qu'en soit la cause, donnera lieu, ce en plus du coût de la location, au paiement des frais de remplacement ou de remise en état, dans la limite maximale de la valeur à l'état neuf du matériel. 100€ supplémentaires seront demandés pour couvrir le dédommagement. Aucune garantie ne couvre un éventuel défaut d'adaptation du matériel loué aux besoins spécifiques du Client ou des réglages autres que ceux effectués par le magasin ou ceux prévus par l'usine. Le Client s'engage à utiliser le matériel loué avec prudence, sans danger pour les tiers conformément aux réglementations en vigueur. Le Client s'engage à maintenir le matériel loué constamment en bon état et à l'utiliser et l'entretenir selon les prescriptions d'usage.

Article 5 : Mise à disposition et reprise du matériel loué

La location débute dès la prise de possession du matériel par le client des mains du loueur (toute personne habilitée par MFKITE à délivrer le matériel pourra se voir appeler « loueur ») pour la durée prévue, indiquée sur le contrat de location. Le matériel loué est sous l'entière responsabilité du client dès qu'il en prend possession. La prise de possession des matériels loués est à la charge de la personne signataire du contrat de location et effectuant la location. Ce fait pourra être vérifié par la demande de présentation de papiers d'identité. Le matériel loué devra être rendu au loueur, l'école MF KITE à l'heure et au même endroit où il a été loué. Le défaut de restitution du matériel loué, quel qu'en soit le motif, donnera lieu à la facturation du client de la valeur intégrale à l'état neuf de ce matériel au prix de vente public, et ce en plus du coût de la location.

Article 6 : Durée de location

La durée de location commence du jour de la prise de possession du matériel jusqu'au jour inclus de la restitution. Toute journée de location sera due en entier, aux prix et conditions affichés publiquement.

Aucun remboursement ne sera effectué pour des raisons liées à de mauvaises conditions – voire nulles – ou à une météo défavorable.

Article 7 : Mandat d'encaissement de la caution

En cas de non-paiement du coût de la location du matériel, ou des frais de remise en état ou de son remboursement, à l'échéance du contrat, le client, autorise et donne mandat express à MF KITE, pour encaisser le chèque de caution de 1500€ laissé lors de la livraison du matériel. Le client s'engage à payer le montant des dommages évalués supérieurs au montant de ladite caution.

Si le montant de la remise en état est inférieur au montant de la caution, la différence sera alors restituée au client.

Article 8 : Conditions d'annulation

Pour toute réservation, le Client dispose d'un délai de rétractation de 7 jours. Passé ce délai et faute d'annulation, le Loueur considère que le Client accepte de façon irrévocable les Conditions Générales de Réservation et de Location. Toutes les réservations sont modifiables, annulables et remboursables sans frais à plus de 7 jours de la date et de l'heure de départ prévues. Toute annulation de réservation doit être signifiée par e-mail au Loueur à l'adresse indiquée sur la confirmation de réservation. En cas de maladie ou d'accident du Client utilisant le matériel loué (ou de toute personne pour laquelle le matériel a été loué) et survenant pendant la durée de location prévue, la Location reste en vigueur. Cependant, le Client pourra dans ce cas restituer le matériel loué concerné et le montant payable pour la location de ce matériel sera calculé au prorata du nombre de jours de location réellement effectués, et ce sur présentation d'un certificat médical. Toute journée de location entamée sera due.